

COMMISSION
of the
EUROPEAN COMMUNITIES

Brussels, 19 April 1968
IP (68) 80

Spokesman's Group

PRESS RELEASE

"Deadline 1 July 1968"

Address by M. Raymond Barre, Vice-President of the
Commission of the European Communities at a dinner-
debate held by the Centre des Jeunes Patrons
(Paris - Friday, 19 April 1968)

M. Raymond Barre began by stressing the significance of 1 July 1968, recalling that this was the date on which intra-Community customs duties - now only 15% of those in force on 1 January 1958 - would disappear completely, the final alignment on the common external tariff would take place and two-fifths of the tariff reductions provided for in the Kennedy Round agreements would come into force. These various steps were a success for the six Community countries, some of which had a long tradition of protectionism; they meant that the customs union would be complete eighteen months ahead of the deadline laid down by the Treaties and they would make an important contribution to the expansion of international trade.

The final reduction of intra-Community tariffs may be of limited significance but it will nevertheless be the largest to be effected since 1958. Because of it, competition will be keener in certain sectors, particularly for those countries with a high tariff, which will also have to withstand the effects of the final alignment with the common external tariff following on the heels of devaluation in Britain. As far as France is concerned, the average tariff reduction on 1 July 1968 to align on the common external tariff will be 3.7%, as against 3.1% for Italy, 0.5% for Benelux and 0.3% for Federal Germany.

The efforts made over the last few years to adapt the French economy must therefore continue unabated. The definitive establishment of the customs union should be regarded not as a shift of protection to the external frontiers of a much vaster market but rather as an incentive to modernize the structure of production, to innovate, to increase productivity, to introduce more efficient financing institutions and methods, to implement more vigorous marketing policies at home and abroad.

The Common Market is providing a stimulus for action of this kind. For agriculture and industry it is a useful stage on the path towards wider and keener international competition. It presents considerable advantages by offering privileged markets and provoking changes in the scale and rhythm of agricultural and industrial production.

We must however be convinced that the Common Market is not the main reason for making this economic effort. In any event, unless France wants to return to harmful protectionism, it must be willing to make this effort in order to "espouse its century". The needs and aspirations of the French cannot be satisfied, under suitable economic and social conditions, unless the various economic activities develop to match the new conditions of production and trade and unless they acquire the mobility, technical dynamism, and capacity for adaptation which lie at the heart of progress and are a feature - to cite but two examples which are significant in different ways - of the Swiss and Swedish economies.

In many fields state intervention and state aid are necessary for this adaptation; these must however be stripped of the regulatory and administrative character which have been far too often typical of them in the course of our history since the days of mercantilism. In any event, they are no substitute for human initiative and responsibility on which, in the last analysis, the future of our economy depends.

M. Barre went on to say that 1 July 1968 also marks the completion of one stage in the construction of the European Economic Community. The abolition of customs duties was commendable; it was a spectacular achievement but was, perhaps, the least difficult of all the tasks facing the Community.

The customs union had now to be consolidated by harmonizing customs legislation, eliminating technical obstacles to trade and gradually abolishing fiscal frontiers. The Commission had already made proposals to the Council of Ministers on these various topics.

Above all, an economic union will have to be created, since this is essential to the smooth working of the customs union. Implementation of the common policies provided for in the Treaty, fresh action in the industrial policy and scientific and technical research spheres, establishment of a genuine capital market for Europe - these are the main tasks to be accomplished in the immediate future if the notion of an economic Community is to take on its full significance and inspire a policy commensurate with the needs of our times. The Community cannot be effectively cemented either by the customs union, whose external tariff is being gradually eroded by

the liberalization of international trade, or by the common agricultural policy, in respect of which the normal development of production structures in advanced countries and varied national interests are giving rise to economic and financial reservations. If the Community is to develop and grow in strength, common policies must be defined for many areas of Community activity. Difficulties are inevitable, but they can be overcome provided the Member States have the political will to do so.

In conclusion, M. Barre expressed the hope that after 1 July 1968 successes as remarkable as those achieved in the past would fulfil the great hopes that the construction of the European Economic Community signified for the people of the six Community countries.

- - - - -

Bruxelles, le 19 avril 1968.
IP(68) 30

Embarco : samedi 20/4/68 : 00h.01

INFORMATION A LA PRESSE

" L'échéance du 1er juillet 1968 "

Allocution prononcée par M. Raymond BARRE, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, au cours du dîner-débat du Centre des Jeunes Patrons (PARIS - vendredi 19 avril 1968)

Précisant tout d'abord la signification du 1er Juillet 1968, M. Raymond BARRE a rappelé qu'à cette date s'effectueront à la fois la suppression entre les Etats membres des droits de douane, qui ne sont plus que de 15% de ceux en vigueur au 1er janvier 1958, le dernier rapprochement vers le tarif extérieur commun et l'application des 2/5 des abaissements tarifaires prévus par les accords du Kennedy Round. Ces diverses mesures constituent un succès pour les Six pays de la Communauté, dont certains avaient une longue tradition de protectionnisme et qui réalisent l'union douanière avec un an et demi d'avance sur l'échéance inscrite dans le Traité; elles constituent aussi une importante contribution à l'expansion du commerce international.

Si le dernier abaissement intra-communautaire a une portée limitée, il n'en constitue pas moins le plus important intervenu depuis 1958. La concurrence s'en trouvera accentuée dans certains secteurs, surtout pour les pays à haut tarif, qui auront en outre à supporter les effets du dernier abaissement vers le Tarif extérieur commun, celui-ci intervenant lui-même après la dévaluation anglaise. En ce qui concerne la France, la moyenne de l'abaissement douanier qui sera réalisé au 1er juillet 1968 au titre du rapprochement vers le tarif extérieur commun, sera de 3,7%, contre 3,1% pour l'Italie, 0,5% pour le Benelux, et 0,3% pour l'Allemagne fédérale.

L'effort d'adaptation entrepris par l'économie française au cours de ces dernières années devra donc se poursuivre sans relâche. L'établissement définitif de l'union douanière doit en effet être considéré moins comme un déplacement de la protection vers les limites d'un marché plus vaste que comme une incitation à la modernisation des structures de production, au développement de l'innovation, à l'accroissement de la productivité, à la mise en place d'institutions et de méthodes de financement plus efficientes, à la mise en œuvre de vigoureuses politiques de promotion des ventes, à l'intérieur comme à l'extérieur.

.../...

Le Marché Commun est un stimulant à de telles actions. Il constitue pour notre agriculture et pour notre industrie un relais utile dans le processus d'extension et d'intensification de la concurrence internationale, qui est en cours. Il leur apporte des avantages non négligeables par les débouchés privilégiés qu'il leur ouvre et les modifications qu'il suscite dans l'échelle et le rythme de leur activité.

Il faut se convaincre cependant que le Marché Commun n'est pas la raison fondamentale de l'effort à accomplir. En tout état de cause, et sauf à revenir à un protectionnisme néfaste, la France doit en effet consentir à cet effort pour "épouser son siècle". Les besoins et les aspirations des Français ne pourraient en effet être satisfaits dans des conditions économiques et sociales convenables, si nos diverses activités économiques n'évoluaient pas en fonction des conditions nouvelles de la production et des échanges et si elles n'acquéraient point la mobilité, le dynamisme technique, la capacité d'adaptation, qui sont la loi du progrès, et que caractérisent, pour ne citer que deux exemples significatifs à divers égards, l'économie de la Suisse ou celle de la Suède.

L'intervention et l'aide de l'Etat sont nécessaires à cette adaptation en de nombreux domaines; elles doivent cependant se débarrasser du caractère réglementaire et administratif qu'elles revêtent trop souvent dans notre histoire depuis l'époque du mercantilisme. Elles ne peuvent pas en tout cas remplacer l'initiative et la responsabilité des hommes, dont dépend en fin de compte l'avenir de notre économie.

Monsieur BARRE a ensuite souligné que le 1er juillet 1968 marque davantage une étape qu'un accomplissement dans la construction de la Communauté économique européenne. La suppression des droits de douane a été une tâche méritoire; elle est spectaculaire, mais c'était peut-être la moins difficile des tâches qui incombent à la Communauté.

Il convient désormais de consolider l'Union douanière par l'harmonisation des législations douanières, par l'élimination des entraves techniques aux échanges, par l'abolition progressive des frontières fiscales. La Commission a déjà fait sur ces divers points des propositions au Conseil des Ministres.

Il faut surtout construire une union économique, qui est la condition d'un fonctionnement harmonieux de l'Union douanière. Mettre en place les politiques communes prévues dans le Traité, entreprendre des actions nouvelles dans les domaines de la politique industrielle, de la recherche scientifique et technique, donner à l'Europe un véritable marché des capitaux, telles sont les principales exigences de demain, si l'on veut que la notion de Communauté économique prenne toute sa signification et qu'elle inspire une politique à la mesure des réalités de notre temps. L'union douanière, dont le tarif extérieur est soumis à l'érosion progressive de la libération des échanges internationaux, et la politique agricole communale à l'égard de laquelle l'évolution normale des structures de la production,

dans les pays développés et la diversité des intérêts nationaux suscitent des réticences économiques et financières, ne sauraient cimenter de façon solide la Communauté. Pour que celle-ci puisse se développer et s'affermir davantage, l'élaboration des politiques communes s'impose dans de nombreux domaines de l'activité communautaire. Les difficultés sont inévitables, mais elles peuvent être surmontées, à condition que les Etats membres aient la volonté politique de le faire.

... Dans sa conclusion, Monsieur BARRE a exprimé le souhait que des succès aussi notables que ceux qui ont été jusqu'ici obtenus puissent, après le 1er juillet 1968, répondre à la grande espérance qu'est pour les peuples des six pays de la Communauté la construction de la Communauté Economique Européenne.